

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE

Délibération N°2024-07-03

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	8
Votants	10
Absents	3
Exclus	0

Date de convocation :
05/12/2024

Date d'affichage :
05/12/2024

OBJET

**Adhésion à l'amicale du
personnel des collectivités
territoriales du Saint-
Africain 2025.**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 19/12/2024
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
le 19/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaients présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien 1^{er} adjoint, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, Mme Roques Fanny, Mme Giordano Sandrine, M. Petraud Maxime, Mr Monteillet Hugues.

Absents excusés : Madame Cristol Céline 2^{ème} adjointe (procuration à Mr Rivier), M. Moulières Jérémie (procuration à Mme Roques), Mme Odicino Sabrina.

Madame ROQUES Fanny a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil que les agents communaux peuvent adhérer s'ils le souhaitent à l'association de l'Amicale Personnel des Collectivités Territoriales du Saint-Africain qui leur permettrait de bénéficier d'avantages (réduction prix sur carte cinéma, réduction prix dans certaines infrastructures sportives, tarifs préférentiels chez certains commerçants de Saint-Affrique, tarifs réduits sur des animations et des voyages...).

La cotisation annuelle pour la commune est de 20€ pour chaque agent qui souhaite adhérer à l'APCTS. De son côté l'agent qui souhaite adhérer devra payer une cotisation de 20€.

Le conseil doit délibérer afin que la commune puisse adhérer et verser une subvention à l'Amicale Personnel des Collectivités Territoriales du Saint-Africain. Mr le Maire propose d'inscrire au budget 80€ (20€ x 4 agents).

Le conseil municipal à 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Décide d'adhérer à l'Amicale Personnel des Collectivités Territoriales du Saint-Africain.**
- **Décide d'inscrire au budget 80€ à l'article 65748 du budget prévisionnel 2025.**
- **Charge M. le Maire de faire le nécessaire en ce sens et l'autorise à signer les documents liés à cette adhésion.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire Pascal RIVIER

Acte de délibération



La secrétaire de séance

Fanny ROQUES

Accusé de réception en préfecture
012-211202825-20241216-202407_03-DE
Reçu le 19/12/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible